



## Contrefaçon travaux universitaire

Par **Philippe**, le **18/08/2011** à **12:46**

Bonjour,

j'ai rédigé en 2003 un mémoire de maîtrise et je me suis aperçu qu'une brochure éditée en 2006 par le CRDP avait plagiée une grande partie de mon travail, mot à mot, impossible d'en douter ; je suis cité en bibliographie mais jamais en tant qu'auteur de la brochure ou en référence en bas des pages concernées et les écrits "volés" ne sont jamais mis entre guillemets.

J'ai déjà dénoncé l'affaire auprès des instances universitaires et j'attends des réponses

Que me conseillez vous au plan judiciaire ?

Merci

Cordialement

P.

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **12:47**

D'aller voir un avocat spé en propriété intellectuelle.